



## CAPL du 15 novembre 2018 Liste d'aptitude de B en A

### Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques 47

Le gouvernement a lancé une vaste offensive contre les services publics. L'Etat étouffe les entreprises publiques et les administrations pour les affaiblir, et se fixe pour objectif d'en privatiser le plus possible.

La CGT Finances publiques dénonce l'ensemble des mesures de **CAP 2022** qui ne veut épargner ni la DGFIP, ni ses agents, notamment :

- 120 000 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique, 2130 à la DGFIP en 2019.
- Fin des mesures générales de revalorisation du point d'indice.
- Rémunération des agents selon leur acceptation de la mobilité et leur adaptabilité aux réformes.
- Fin de la primauté d'accès par concours pour généraliser le contrat de droit privé.
- Mise en place de dérogations au statut des fonctionnaires pour la rémunération, le temps de travail, la mobilité.
- Création d'une filière administrative territoriale interministérielle sous la coupe des préfets.
- Démantèlement des administrations remplacées par des agences.
- Remise en cause de la responsabilité pécuniaire du comptable et de la séparation ordonnateur/comptable.
- Encouragements à la loi ESSOC (Etat au Service d'une SOciété de Confiance).
- Substitution de l'humain par le numérique pour un accueil commun à tous les services publics.

Le gouvernement a ainsi les mains libres pour remettre en cause les carrières, développer le recours aux contractuels, les plans de départs volontaires, permettre le licenciement des fonctionnaires.

**Dès le mois d'août 2018, la CGT Finances Publiques avait alerté sur l'avancement d'un projet de restructurations d'ampleur au sein de notre administration élaboré dans la plus grande confidentialité.** La CGT a ainsi dévoilé que 7 directions étaient ciblées comme préfiguratrices pour des restructurations d'ampleur visant à une diminution de moitié des communes d'implantation de la DGFIP, des suppressions massives de SIE, SIP, PCE, trésoreries et des fusions de directions.

Si certains ont tenté de minimiser la portée de ce qui était en train de se jouer, voire ont émis des doutes sur la véracité de nos informations, aujourd'hui la réserve n'est plus possible.

En effet, une lettre du ministre Gérald Darmanin aux préfets de région en date du 8 octobre 2018 confirmait au sujet de la DGFIP que : « Afin de tester la mise en œuvre de cette nouvelle ambition par des exemples concrets, j'ai désigné à l'été 7 départements pilotes (Corrèze, Creuse, Limousin / Loiret, Loir-et-Cher / Nord, Pas-de-Calais) pour réfléchir et proposer une nouvelle cartographie de leurs implantations. » ... « réflexion dont le premier ministre a fixé le terme au 15 octobre ».

Alors où en est-on aujourd'hui ? Quels choix et arbitrages ont été effectués ? Les agents et leurs organisations syndicales, tout comme le public et les élus locaux ont le droit de savoir.

**La CGT Finances Publiques exige l'abandon immédiat de ce plan destructeur !**

La liste est longue des sujets qu'il nous faudrait aborder si nous voulions être totalement exhaustifs :

- le prélèvement à la source (PAS) : compliqué et injuste, il impacte déjà les accueils des centres des finances publiques qui font face à un afflux non anticipé, et ce alors que cette réforme sera le prétexte à de nouvelles suppressions d'emploi, dégradant davantage la qualité du service public et les conditions de travail des agents.
- le projet de loi, commandé par Emmanuel MACRON pour fusionner tous les systèmes de retraites actuels (public, privé) et instaurer un mécanisme par points.
- la remise en cause des droits et garanties des personnels avec la mise en place pour 2020 des

mutation/affectation aux département, la suppression dès 2019 des recours de second niveau en CAPN sur l'évaluation. L'objectif est simple : donner tous pouvoirs aux directeurs locaux.

**La CGT rappelle qu'elle continuera à se mobiliser pour plus de justice sociale et de Service Public et quelle s'attachera à assurer la défense des agents et des missions de la DGFIP.**

Pour en venir à l'ordre du jour de cette CAPL, nous sommes convoqués comme chaque année pour discuter des dossiers des agents postulant à la liste d'aptitude de B en A pour 2019.

Retards des tableaux d'avancement en 2017 et diminution du nombre de promus, limitation du nombre de passage des concours, taux de réussite aux concours en berne... La Direction Générale réduit a minima les possibilités de promotion interne. Les budgets successifs d'austérité et la logique de réduction drastique des recrutements chaque année, explique la baisse des promotions et donc l'augmentation de la sélectivité des listes d'aptitude. Dans la droite ligne de la politique actuelle, le recrutement est guidé par la gestion de la pénurie au détriment de la qualité du service public et des conditions de travail et de vie des agents.

Pour le département du Lot-et-Garonne, cette année et pour la deuxième année consécutive, aucune potentialité pour la LA de B en A. Sur la durée, on peut constater que cela conduit à décourager d'avance toute candidature puisque seulement 12 contrôleurs se sont portés candidats cette année dans notre département pour 109 contrôleurs remplissant les conditions.

La CGT dénonce également l'opacité de l'établissement de la liste d'aptitude. Elle exige des critères précis qui permettraient aux agent-es d'évaluer leurs chances réelles de promotion. C'est pourquoi la CGT réaffirme sa demande du remplacement de la liste d'aptitude (basée sur une sélection uniquement subjective) par un véritable examen professionnel, adapté à la réalité des fonctions exercées, permettant une reconnaissance des qualifications et des expériences acquises des agents durant leur carrière professionnelle.

Par ailleurs, la CGT demande également l'abandon du système des potentialités qui, lors des CAPL comme des CAPN et sous couvert d'un soi-disant "dialogue social", tente de limiter la défense des dossiers des agents postulant à la liste d'aptitude.

Sur ce sujet les élus CGT constatent que cette année, avant même les débats de la CAPL, la direction locale a d'ores et déjà choisi dans son projet 3 candidats classés excellent pour zéro potentialité. Nous dénonçons cette décision qui ne laisse aucune marge de manœuvre à la CAP locale et réduit donc à néant le dialogue social local... C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de boycotter la première convocation de cette CAPL.

Par ailleurs, sur la question de l'âge des promus, depuis quatre ans la DGFIP attire l'attention sur la possibilité de sélection aux agents de plus de 59 ans ou plutôt : « le fait de pouvoir dérouler ou non une carrière suffisamment longue dans le nouveau grade n'est plus considéré comme un élément conditionnant une promotion au grade supérieur ». Pour la CGT Finances Publiques, il est clair que l'examen de ces dossiers particuliers doit permettre de promouvoir des collègues qui n'ont pas été sélectionnés les années précédentes ou même qui n'ont pas postulé pour des raisons d'âge. Le critère de l'âge ne doit pas être un critère discriminant.

Pour les agents qui seront promus, nous réitérons notre demande d'une véritable formation initiale de haut niveau, quelles que soient les modalités d'accès à la catégorie A.

**Pour conclure, et comme à son habitude, la CGT se limitera à la défense des dossiers des candidats sans les opposer entre eux.**